



Assemblée générale

Distr. limitée
2 juin 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session Cinquième Commission

Point 118 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Projet de décision présenté par le Président

Décision prise concernant certains documents

L'Assemblée générale décide de reporter à sa cinquante-cinquième session l'examen des questions et documents suivants :

a) **Irrégularités de gestion qui entraînent des pertes financières pour l'Organisation :**

i) Rapport du Secrétaire général intitulé « Rapport complémentaire sur les irrégularités de gestion qui entraînent des pertes financières pour l'Organisation¹ »;

ii) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne relatif aux allégations selon lesquelles un fonctionnaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement aurait volé des fonds²;

b) **Amélioration des méthodes de travail de la Cinquième Commission;**

c) **Coordination du dispositif de sécurité des Nations Unies :**

Note du Secrétaire général relative au renforcement de la coordination du dispositif de sécurité des Nations Unies³;

d) **Technologies de l'information :**

Rapport du Secrétaire général sur les technologies de l'information⁴;

¹ A/54/793.

² A/53/811.

³ A/C.5/54/56.

⁴ A/54/849.

e) **Rapports du Bureau des services de contrôle interne :**

i) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur les suites données à l'examen des pratiques concernant les programmes et l'administration du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) effectué en 1997⁵;

ii) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le suivi de l'examen du programme et des pratiques administratives du Programme des Nations Unies pour l'environnement effectué en 1996⁶;

iii) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de l'Opération sur le terrain pour les droits de l'homme au Rwanda lancée par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme⁷;

iv) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne relatif à l'investigation sur l'attribution d'un contrat pour la fourniture de vivres frais dans le cadre d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies⁸;

v) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de la gestion des marchés de fourniture de services et de rations dans les missions de maintien de la paix⁹;

vi) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de la liquidation des missions de maintien de la paix¹⁰;

f) **Mesures prises pour améliorer les activités d'achat sur le terrain :**

Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises pour améliorer les activités d'achat sur le terrain¹¹.

⁵ A/54/764.

⁶ A/54/817.

⁷ A/54/836.

⁸ A/54/169.

⁹ A/54/335.

¹⁰ A/54/394.

¹¹ A/54/866.